



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 14 décembre 2023**

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ, M. Sébastien BESSON.

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMERÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Richard LOPEZ).

Secrétaire de séance : M. Pascal BOUTON

**2023-12-14-001 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 - TRAVAUX POUR LE PÔLE SANTÉ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé, la commune souhaite répondre à l'appel à projets « dotation d'équipement des territoires ruraux » DETR, pour la phase 2 « travaux » pour l'année 2024.

Le montant du projet est estimé à 933 734,91 €, se décomposant en deux phases :

- Phase 1 – étude : 83 735,91 €
- Phase 2 – travaux : 850 000 €

Il est proposé au conseil municipal, de demander une subvention DETR pour les travaux du pôle santé pour l'année 2024.

Le coût estimatif de la phase 2 est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune en € HT
Réhabilitation des bâtiments existants	735 880,00 €
Aménagement extérieur	114 120,00 €
<b>Total</b>	<b>850 000,00 €</b>



Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
État	DETR	500 000,00 €	58,82%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		350 000,00 €	41,18 %
<b>Total HT</b>		<b>850 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de la phase 2 « travaux » du Pôle Santé estimé à 850 000,00 € HT,
- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Pascal BOUTON

Le Maire  
Benoît COUTEAU